

L'hon. M. BRUCE: Du comité consultatif. Le gouvernement n'en a pas été saisi; il ne les a pas mises à l'étude. Si nous entendons faire des progrès sérieux avec le projet d'assurance-santé, et je suis certain que c'est ce que désirent tous les membres de ce Comité, nous devrions, ce me semble, insister auprès du gouvernement sur l'utilité de convoquer les premiers ministres et les autres représentants des provinces à une date rapprochée pour conférer avec les autorités fédérales sur les divers aspects financiers de cette mesure. Nous ne pouvons accomplir grand'chose ici tant que cette conférence n'aura pas eu lieu. Je ne dis pas que nous perdons notre temps. Il va sans dire que des propositions utiles sont formulées ici. Quand cette conférence aura été tenue et nous saurons qu'un accord a été conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral concernant un rajustement des attributions et du régime financier, nous pourrions procéder beaucoup plus expéditivement à l'égard du projet de loi. Je fais cette suggestion car j'ai relevé dans les journaux il y a quelque temps que le premier ministre de l'Ontario avait écrit au premier ministre du Canada au commencement de janvier et lui avait demandé de convoquer une telle conférence le plus tôt possible pour que l'on y discute les bases d'exécution des projets d'après-guerre. Cette demande fut soumise à toutes les provinces, et d'après un rapport publié subséquemment dans les journaux elles étaient toutes d'accord. Aussi, je propose par votre entremise, monsieur le président, au ministre et au gouvernement par l'entremise de ce dernier, qu'en tant que Comité, pressions le gouvernement de convoquer cette conférence le plus tôt possible.

M. MACINNIS: Monsieur le président, j'ai discuté ce point avec M. Wright avant que nous entrions dans la salle du Comité aujourd'hui, et je suis heureux que le Dr Bruce l'ait soulevée, car, à mon sens, nous devrions être définitivement fixés sur l'état de la question si nous entendons nous diriger vers un but définitif. On me dit que la *Montreal Gazette* a publié à la suite de notre séance de la semaine dernière un entrefilet disant que l'on n'avait pas l'intention de présenter un projet de loi d'assurance-santé cette année. J'ignore si d'autres ont lu cet entrefilet. Nous sommes saisis d'un avant-propos de loi, ce qui constitue une dérogation à la procédure habituelle dans des sujets de cette nature, et j'apprends que le Cabinet n'a pas approuvé l'avant-projet de loi. Conséquemment, le Cabinet ne s'est pas porté responsable de l'avant-projet de loi que nous étudions. Alors, nous pourrions l'étudier et en venir à des conclusions sur les divers articles et clauses qu'il renferme, avec le seul résultat que le conseil des ministres se contenterait de les prendre en considération lors de la préparation d'un autre projet de loi dont il faudrait saisir le Parlement. Et un tel projet de loi serait peut-être déféré à un comité semblable au nôtre. Aussi, je crois que nous devrions être bien fixés sur le but de nos séances à l'heure actuelle, et savoir ce que nous en retirerons sous forme d'une législation définie, positive sur la santé durant la présente session. (Bravo! bravo!)

M. McCANN: J'apprécie l'utilité d'une conférence entre les autorités fédérales et provinciales, mais je ne vois pas qu'il y ait lieu de se presser outre mesure à ce sujet, car, en somme, il y eut des conférences de toutes sortes avec le comité consultatif qui représentait toutes les provinces et tous les éléments du pays intéressés à cette mesure. Le Conseil de salubrité fédéral, composé des sous-ministres de la Santé de toutes les provinces, s'est réuni à plusieurs reprises, et bien que ces sous-ministres ne fussent peut-être pas autorisés à parler au nom des gouvernements qu'ils représentaient, ils ont, pour le moins, participé aux discussions, et je ne doute pas qu'ils aient remis à leurs ministres respectifs un rapport indiquant à quel stade cette proposition était rendue. En supposant que le gouvernement fédéral convoque une conférence d'ici deux mois, les ministres représentant les diverses provinces demanderaient: "En quoi consistent vos propositions?" et nous ne pourrions que répondre: "Nos propositions sont